



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

ID : 029-242900645-20210527-DE_44_2021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 27 mai de l'An Deux Mille Vingt et un à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 21/05/2021, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARC'H Bertrand (visioconférence), DREANO Christelle, GUILLEMOT André, TANGUY Christine, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs : MANNEVEAU Julie, pouvoirs à Katell CHANTREAU
POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à Dominique BOUCHERON
CLEMENT Isabelle, pouvoirs à Françoise LAOUENAN-LE LEC
JAFFRY Bernard, pouvoirs à Philippe LE MOIGNE

Secrétaire de séance : Anissa ANDASMAS

Délibération N°DE 44-2021

Objet : Etude technico-économique de choix de filières de traitement eaux usées et actualisation du zonage assainissement commune du Juch

Rapporteur : Hugues TUPIN

Le système d'assainissement de la commune du JUCH est constitué d'une station de traitement des eaux usées :

capacité nominale = 300 eh
date de mise en service = 1999
filière = lagunage naturel

La dernière campagne de mesures réalisées dans le cadre d'un suivi renforcé a démontré et caractérisé le fonctionnement du système de la manière suivante :

- Limite de charge hydraulique et surcharge organique ;
- Nappe basse TS : 99% de sa capacité nominale.

Sur la base des études déjà réalisées par ANTEA en 1997 (étude de zonage) et parallèlement au lancement de l'étude de Schéma Directeur d'Assainissement, Douarnenez Communauté maître d'ouvrage, projette la réalisation d'une étude technico-économique dans l'objectif :

- D'actualiser l'étude de zonage assainissement suite aux prescriptions de l'hydrogéologue agréé établies dans le cadre des futurs périmètres de protection rapprochée et éloignée de la prise d'eau de Keratry ;
- D'étudier les possibilités de raccordement sur réseau collectif des habitations situées dans le PPR1 ;
- D'étudier les possibilités de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif situées dans le PPR1, et non raccordables au réseau d'assainissement collectif ;
- D'étudier la faisabilité technico-financière d'une extension de la filière de traitement actuelle pour tenir compte des besoins futurs et si nécessaire étudier des solutions alternatives.

Cette étude prendra en compte en particulier les volets suivants :

- meilleur coût économique,
- respect des normes définies pour la préservation du milieu,
- garantie de fonctionnement correct sur le long terme,
- prise en compte du développement urbanistique et économique,
- préserver les ressources souterraines en eau potable en veillant à leur protection contre les pollutions,
- apporter à l'utilisateur un service de qualité à un prix acceptable,
- garantir à la population la résolution des problèmes liés à l'évacuation et au traitement des eaux usées en général,
- privilégier l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle,
- ...

Le planning prévisionnel est fixé comme suit :

- Notification prévisionnelle de la mission: **septembre 2021**
- Durée de l'étude : **12 à 14 mois**

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation du 10 mai 2021,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 17 mai 2021,

Il est proposé :

- **D'engager une étude technico-économique de choix de filières de traitement eaux usées et actualisation du zonage assainissement commune du Juch,**
- **D'autoriser les demandes de subvention auprès des financeurs (CD29, Agence de l'Eau, région...).**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 27 mai 2021

**Le Président,
Philippe AUDURIER**

